DEPARTEMENT
DU
BAS-RHIN

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 6 juin 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel FETSCH

N° CP/2011/440 - Administration générale - *5*
Extension de l'Hôtel du Département à STRASBOURG - Mission de maîtrise d'oeuvre

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre pour l'extension de l'Hôtel du Département à STRASBOURG, à l'équipe d'architectes "THIENOT BALLAN ZULAICA / Lina ZASORO RODRIGUEZ", associée aux bureaux d'études "TECS - IN.-GE.-BA. -ALTO Ing. - ECOLOGOS - ARWYTEC", pour un montant total de 2 330 020 € HT.

Elle autorise par ailleurs son président :

- à signer avec l'attributaire le marché de maîtrise d'oeuvre correspondant, ainsi que les actes modificatifs n'ayant aucune incidence financière sur le montant du marché en question (notamment les actes spéciaux de sous-traitance et les avenants de transfert en cas de changement de dénomination sociale)

- à signer les actes d'application du droit des sols nécessaires à cette opération, dont le permis de construire.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée

Jean-Jacques STAHL

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110606-57148-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 20/06/11